

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

Un **monument historique** peut être **classé** ou **inscrit**. Les mesures de classement et d'inscription sont prises en application des articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine. De plus, chaque monument historique possède un **périmètre de protection** à l'intérieur duquel s'appliquent des servitudes prises en application des articles L. 621-30 et suivants du code du patrimoine.

La note de renseignements d'urbanisme indique si une parcelle :

- contient un **monument historique classé**
- contient un **monument historique inscrit**
- se trouve à l'intérieur du **périmètre de protection d'un monument historique**.

Pour en savoir plus :

- Consulter le Titre I des annexes du [Plan Local d'Urbanisme](#) de Paris qui liste les monuments historiques de Paris et indique les servitudes qui leur sont attachées.
Suivre les liens : « Consulter la version applicable » puis « Annexes du PLU »
- Consulter [l'Atlas des Patrimoines](#) qui localise les monuments historiques et leurs périmètres de protection.
- Consulter [la base de données Mérimée](#) du Ministère de la Culture, qui recense tous les monuments historiques de France.